COMMUNE DU PORT

ZAC Triangle de l'Oasis

DOSSIER DE CONCERTATION

PROJET DE

MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION

DE LA ZAC TRIANGLE DE L'OASIS

Concertation préalable au titre de l'article L103.2 du Code de l'urbanisme

Du 22 février au 22 avril 2021

APPEL A PARTICIPATION

Le projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Triangle de l'Oasis consistera en la création d'un quartier dédié aux activités tertiaire et d'enseignement ainsi qu'aux services qui y sont dédiés. Le site choisi pour accueillir ce projet est situé sur la commune du Port, le long de l'avenue du 20 décembre et de la rue du 8 mars.

Ce projet fait l'objet d'une concertation préalable qui se déroule du **22 février** au **22 avril 2021**.

En application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, toute création ou modification de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) doit faire l'objet d'une concertation préalable.

Cette concertation constitue une étape importante qui permet d'informer et d'associer, durant la phase d'élaboration d'un projet, les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées par celui-ci.

L'ouverture de la concertation préalable par la ville a été approuvée par Délibération du conseil Municipal le 1er décembre 2020 (disponible en annexe du présent dossier de concertation).

Le présent dossier vise à présenter au public les enjeux et objectifs du projet ainsi que les orientations d'aménagement.

À l'issue de la concertation, l'ensemble des remarques formulées sera analysé et fera l'objet d'un bilan qui sera présenté en Conseil municipal pour approbation avant la modification du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté.

PLAN DE SITUATION DU PROJET

PERIMETRE DE LA ZAC TRIANGLE DE L'OASIS

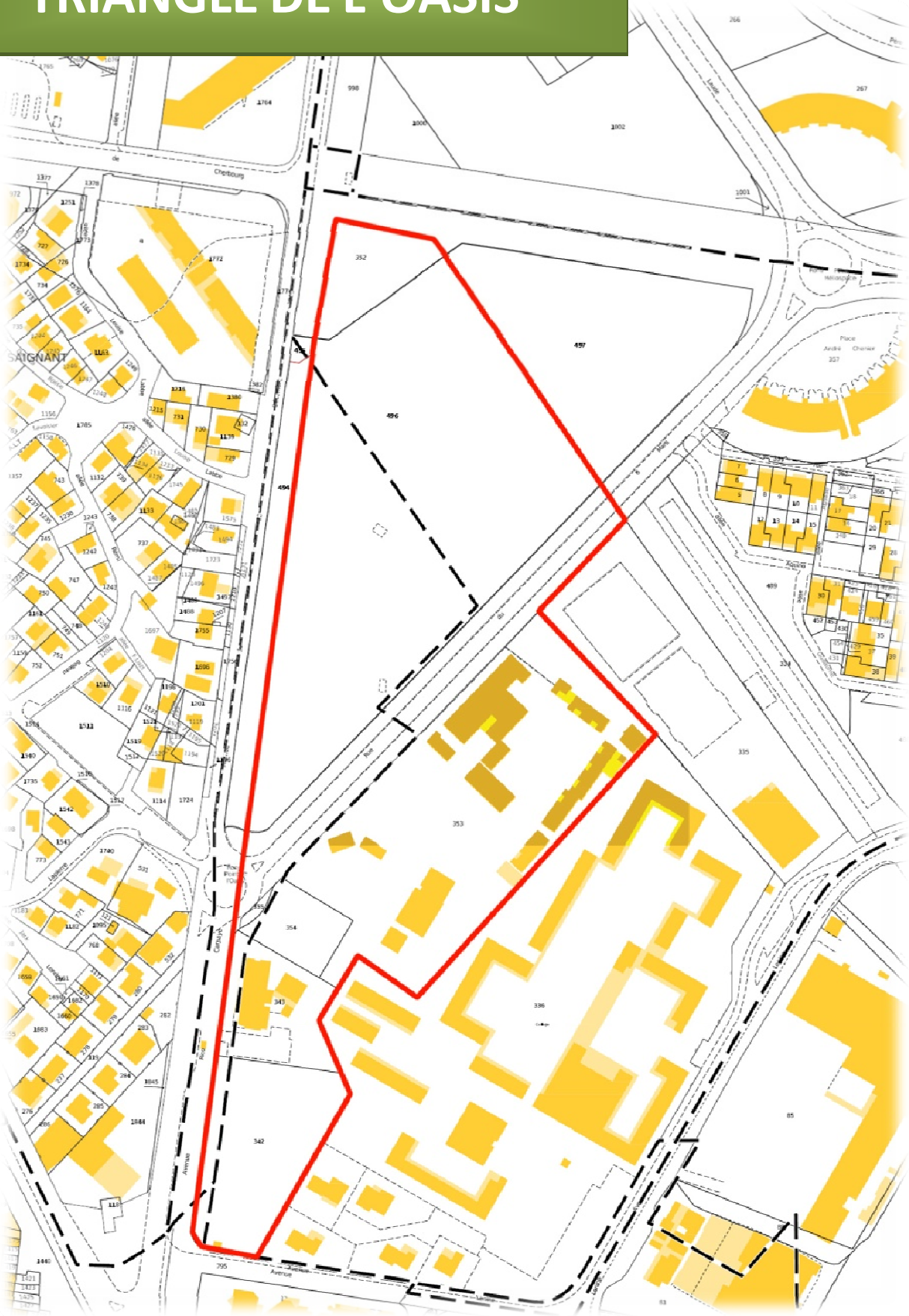

POURQUOI LA ZAC TRIANGLE DE L'OASIS ?

ANCIENNEMENT LA ZAC FAC-TECHNOPORT

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Triangle de l'Oasis (dénommée initialement « ZAC FAC-Technoport ») a fait l'objet d'une création de ZAC en Conseil municipal du 26 avril 2007. Sa réalisation a été confiée à la SEDRE dans le cadre d'une concession d'aménagement dont le traité de concession a été signé le 23 septembre 2008, pour une durée prorogée jusqu'en 2024.

Initialement, le projet « FAC-Technoport » visait à réunir sur un même site un ensemble d'organismes de formation, avec une mutualisation des moyens ainsi que des bureaux destinés à accueillir des activités dans le domaine des nouvelles technologies et du multimédia. Le périmètre opérationnel de la ZAC était délimité par les rues du 20 décembre 1848, le futur tracé du Tram-Train au nord et par le collège de l'Oasis à l'Est, soit environ 6 hectares aménageables. L'objectif de l'opération était de commercialiser des parcelles destinées à accueillir les organismes de formation dans un cadre global cohérent, notamment en termes d'organisation spatiale.

Le projet intégrait deux programmes, celui de la Faculté des Autodidactes et des Cadres (FAC), qui regroupait plusieurs organismes spécifiques, et celui du Technoport destiné à accueillir des entreprises liées au développement des nouvelles technologies de l'image et de la communication. La programmation définie par le dossier de création de la ZAC représentait une constructibilité totale de 36 000 m². Les bâtiments s'articulaient autour d'un jardin public central, « le jardin du campus ». Un pôle de services avec un parking en ouvrage était aussi prévu mutualisant les places de stationnement liées aux besoins des visiteurs des constructions nouvelles.

Cependant, l'opération a connu plusieurs aléas successifs qui ont fortement impacté sa planification :

- la suppression du projet Tram-Train,
- la découverte de la pollution des sols au plomb, révélée avec plusieurs cas de saturnisme infantile,
- la dissolution de l'association « Faculté des Autodidactes et des Cadres »,
- le désistement de plusieurs organismes identifiés au démarrage (notamment le CEMEA, le CNFPT, etc.),
- et la décision de ne plus implanter sur Le Port un pôle dédié aux NTIC au regard des technopôles du même type déjà engagées sur le territoire.

EVOLUTION DU CONTEXTE DE LA ZAC ET INFLUENCE SUR LA PROGRAMMATION

Ainsi, la SEDRE a initié de nouvelles études urbaines depuis 2015 pour actualiser le programme de la ZAC, tout en conservant sa vocation initiale de campus en cœur de ville. Sur le même périmètre, le nouveau programme prévoit désormais 40 500 m² de surface de plancher et s'articule par « pôles thématiques » autour du jardin du campus qui reste l'espace central :

- ☑ le pôle Formation – Enseignement supérieur, qui accueillera notamment la nouvelle Ecole d'Architecture et le projet de Pôle d'Aménagement et de Construction Durable,
- ☑ le pôle Tertiaire avec l'implantation de bureaux, services, commerces,
- ☑ le pôle Services,
- ☑ le pôle Hébergement qui accueillera du logement étudiant.

On notera alors parmi les principales évolutions :

- ➲ la suppression du parking en silo liée à l'évolution des politiques de mobilité et au retrait des partenaires initialement prêts à porter des services mutualisés,
- ➲ la disparition du pôle dédié aux NTIC,
- ➲ l'intégration de nouvelles programmations de bureaux, commerces et logements étudiants.

Or, **ces évolutions peuvent être considérées comme des modifications substantielles de programme, qui nécessitent d'engager une procédure de modification du dossier de création de ZAC dans les conditions de l'article R.311-12 du Code de l'Urbanisme.** Selon cet article, cette modification doit intervenir dans les mêmes conditions que celles prescrites pour la création de la ZAC et doit faire l'objet d'une concertation préalable. Au regard des éléments évoqués précédemment, les objectifs de cette procédure de modification consiste à actualiser le programme de la ZAC en prenant en compte les éléments survenus depuis sa création, tels que détaillés plus haut.

La volonté est de **proposer une nouvelle programmation répondant à la fois aux besoins du territoire, aux contraintes révélées par le site, à la réalité des opérateurs économiques et en particulier ceux de la formation, tout en maintenant l'opérationnalité de la ZAC, son ambition initiale et sa vocation de campus urbain.**

LE CARREFOUR DE L'OASIS, UN POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT RARE POUR LA VILLE

Le périmètre de la ZAC Triangle de l'oasis représente une surface d'environ

5.6HA maitrisée par la collectivité

Ce projet constitue pour la ville une opportunité d'amorcer une nouvelle dynamique active sur un foncier stratégique situé au cœur de la ville.

LE CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

UNE OPPORTUNITE FONCIERE A LA CROISEE DE MULTIPLES FLUX

Le site occupe une place stratégique dans la trame urbaine et l'organisation spatiale de la ville. En effet, l'avenue Raymond Vergès, aussi appelée Mail de l'Océan constitue un grand geste urbain, véritable épine dorsale qui guide une grande partie de la composition urbaine, grande percée et perspective vers la mer de plus de 2km de long.

Le site de la ZAC constitue une interruption dans ce geste urbain, une dent creuse dans la trame bâtie et une interruption dans la trame des espaces publics. Le projet de la ZAC du Triangle de l'Oasis doit trouver sa place dans une composition urbaine d'échelle imposante.

UN DIALOGUE URBAIN COMPLEXE A APPREHENDER

Il doit par ailleurs assurer le dialogue entre deux espaces urbains morphologiquement très différents de part et d'autre du triangle : une partie Est composée selon un urbanisme de barre, et appliquant les codes de l'architecture moderne. Sa partie Ouest est plus fragmentaire, développée au gré des projets de maisons individuelles, avant de retrouver l'urbanité du Centre-Ville. L'enjeu est de trouver un point d'articulation entre ces espaces aux formes, aux échelles et aux usages différents.

UNE ZAC QUI TIENT COMPTE DES PROJETS PORTES PAR LA VILLE

Par ailleurs le site a vocation à accueillir le futur

Pôle d'échanges du Port, avec la création d'une place publique intégrant le pôle d'échanges kar ouest et car jaune, ainsi qu'une voie TCSP entre l'avenue Raymond Vergès et la Rue de Cherbourg. Sur la frange Est du projet l'aménagement du Fil vert préfigure également un devenir de cette façade.

L'analyse du contexte montre que le site du projet voit se croiser une pluralité d'enjeux, de nature et d'échelle très différentes, mais pour autant fortement interdépendants.

Rue du 8 mars

Axe vers le Parc Boisé

AMENAGER CE SITE POUR REPONDRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Le projet de la ZAC Triangle de l'Oasis présente de nombreux atouts pour contribuer au développement de la ville du Port et plus largement du territoire Ouest.

UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS LE PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE A LONG TERME

La SEDRE est concessionnaire de la ZAC Triangle de l'Oasis depuis 2008. Celle-ci vise à accueillir sur le site du Triangle de l'Oasis sur la commune du Port, des établissements d'enseignement supérieur et organismes de formation, ainsi que des programmes de logements étudiants et différentes activités relevant du domaine du tertiaire et des services, dans un esprit de Campus Urbain.

Le site d'étude, auparavant classé en zone URU2 au PLU est désormais classé en Zone UD, qui couvre les secteurs de grands ensembles, généralement implantés le long des axes structurants de la commune. Cette zone a vocation à préserver et accueillir des projets d'ensemble d'une grande qualité architecturale et qui garantissent la mixité fonctionnelle et sociale. L'ambition du projet de ZAC s'avère donc compatible avec la volonté de la commune de déployer un pôle d'enseignement et tertiaire sur ce site.

DES AMENAGEMENTS NECESSAIRES A L'IMPLANTATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET AU DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

Une étude prospective a été réalisée en 2015 afin de redéfinir et confirmer la faisabilité opérationnelle d'une ZAC à vocation formation et tertiaire sur la commune.

Cette étude a permis de :

- ✓ identifier des projets et des acteurs susceptibles de s'implanter dans l'opération
- ✓ définir un programme actualisé sur la base d'un inventaire mais restant évolutif pour les fonctions non confirmées mais envisagées
- ✓ mettre à jour le plan programme schématique d'implantation des fonctions, tout en conservant les principes urbains du plan masse original.

Le TCO fait face à une pénurie de foncier à destination des bureaux, locaux d'activités et entrepôts. En effet, le territoire se caractérise par des zones d'activités diffuses et consommatrices de foncier avec des espaces peu optimisés. Par ailleurs, la crise environnementale et la pandémie de COVID-19 ont renforcé la nécessité d'adapter les modes de travail en créant de nouveaux espaces, en développant les services mais aussi en rapprochant le lieu de travail du domicile.

La proximité au centre-ville, aux services de santé et la desserte par les grands axes de circulation et de transport nouvellement créés ainsi que la disponibilité foncière a permis d'envisager la création d'un véritable pôle d'activités et de formation et pouvant accueillir les services qui y sont liés.

Plusieurs porteurs de projets ont été identifiés : le CNAM, l'ENSAM…

Les besoins des différents porteurs étant mutualisables, est né le pôle Enseignement accompagné d'une offre en hébergement étudiant.

UNE OFFRE EN BUREAUX ET SERVICES POUR LES USAGERS DU SITE ET LES HABITANTS

L'aménagement de ce site doit s'accompagner d'une offre complémentaire en bureaux et services.

La fréquentation importante du site induite par le pôle enseignement, la présence d'une résidence étudiante et de logement à destination des intervenants extérieurs a nécessité l'ajout d'une offre en services et de commerce de proximité à la programmation. Ce besoin a d'autant plus été confirmé par un taux d'équipement encommerces et services par habitant déficitaire au Port.

Le manque d'immobilier tertiaire de bureau dans l'Ouest est venu confirmer la nécessité de compléter la programmation de la ZAC avec un Pôle Tertiaire.

LES FONDAMENTAUX DU PROJET DE ZAC TRIANGLE DE L'OASIS

Le programme de la ZAC est mixte, regroupant des activités tertiaires, des équipements d'enseignement et de formation, des services et quelques commerces, ainsi que des hébergements étudiants.

Au cœur de la ZAC, le jardin du campus constitue un espace d'agrément et de sociabilité à destination des occupants quotidiens de la ZAC (étudiants, occupants des bureaux...), mais également des riverains.

L'ambition de la ZAC doit offrir une cohérence d'ensemble organisée dans un esprit de campus autour de son jardin tout en tenant compte des interfaces avec l'environnement proche notamment le tracé du futur TCSP et le pôle d'échange à venir en face du pôle enseignement. Il s'agit donc de parvenir à créer un espace qui soit ouvert à de multiples utilisateurs, tout en étant sécurisé et en permettant des intimités.

Le programme prévisionnel est d'environ 35 884 m² de surface de plancher dont 12 000 m² devant accueillir un projet porté par les apprentis d'Auteuil.

Le travail de composition urbaine se base sur les orientations suivantes :

1. Une entrée majeure : l'entrée de la ZAC et des équipements est à maintenir sur la place Aimé Césaire
2. Une centralité autour de la place Aimé Césaire
3. Adaptation au tissu existant en assurant une porosité et des respirations sur le linéaire de l'avenue du 20 décembre face au tissu d'habitat individuel
4. Création d'espace de vie grâce à l'espace vert central convivial et sécurisé
5. Evolution de l'épannelage en partie du fait du stationnement privilégié en RDC des bâtiments pour éviter le risque pollution. Il conviendrait de laisser une plus grande liberté au projet d'architecture
6. Réévaluer les déplacements en fonction des futurs itinéraires privilégiés et à une échelle adaptée.

Une vie de quartier animée

Equipements publics, organismes de formation et d'enseignement, bureaux et services de proximité…: l'aménagement de cet espace vise à apporter une nouvelle dimension de proximité entre domicile et lieu de travail au quartier existant principalement résidentiel.

Des déplacements plus simples et plus sains

Les projets de prolongement de la voie TCSP et de pôle d'échanges Aimé Césaire amélioreront la desserte et la visibilité du site. L'offre de transports en commun sera plus performante, tandis que les aménagements cyclables et piétons faciliteront les déplacements. Le site sera exclusivement dédié aux déplacements piétons. Tout déplacement en voiture au sein du site y sera donc exclu, excepté pour la desserte des bâtiments.

La nature au cœur des lieux de vie

La nature revient au cœur de la ville pour renouer avec la tradition du jardin créole. Le Jardin du campus, poumon vert du site permettra aux usagers de bénéficier d'un espace de respiration et d'un espace de déambulation ombragé. En outre, la réalisation de cet espace paysager permettra de traiter les terres polluées en les confinant sous des buttes arborées.

L'accueil de nouvelles activités économiques

Pour répondre aux besoins des entreprises et pour rapprocher emploi et habitat, des espaces dédiés aux activités seront proposés dans le projet. Il s'agit notamment de créer un Centre d'affaires intégrant des bureaux, des activités artisanales et de petite logistique, associé à des services.

LE PROGRAMME ET INTENTIONS D'AMENAGEMENT

ANCIEN PROGRAMME

Principales évolutions :

- Suppression du parking en silo en lien à l'évolution des politiques de mobilité et retrait des partenaires initialement prêts à porter des services mutualisés.
- Suppression du pôle dédié aux NTIC.
- Intégration des nouvelles programmations de bureaux, commerces et logements étudiants

PROGRAMME ACTUALISE

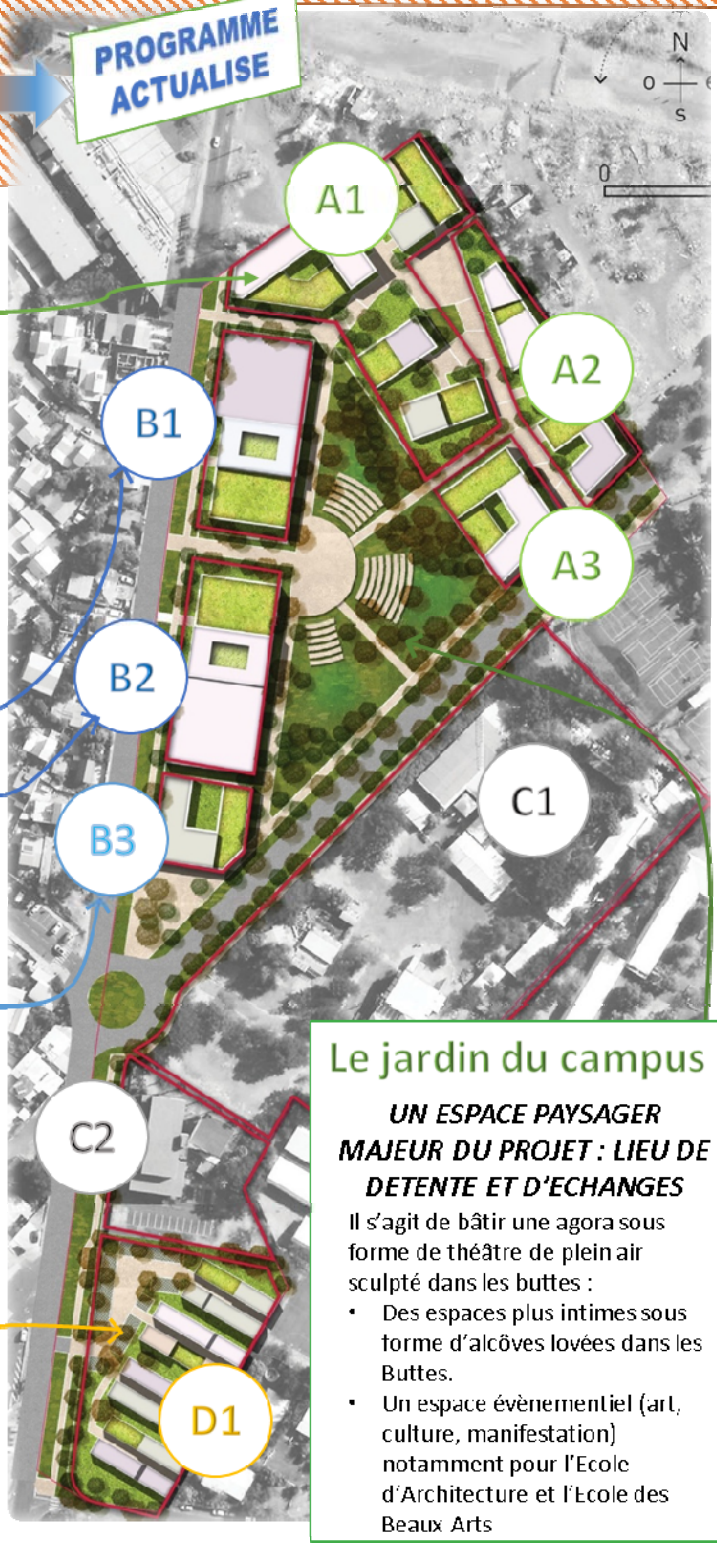

Pôle enseignement (Ilots A1, A2, A3)

UN NOUVEAU CAMPUS

En lien avec la Médiathèque et les écoles des Beaux Arts et d'Architecture ce pôle d'enseignement est idéalement situé et constitue la porte d'entrée Nord du site.
Il regroupe plusieurs structures d'enseignement et de formation, des services mutualisés, des bureaux **pour les structures d'accompagnement des entreprises et des espaces de coworking.**

Surface de plancher maximale estimée : 16060 m²

Pôle tertiaire – Prism (ilots B1 & B2)

UNE AVENUE DU 20 DECEMBRE ACTIVE ET ANIMEE

Le projet de pôle tertiaire prévoit d'accueillir des bureaux, des services et des commerces.

Surface de plancher maximale estimée : 5 400 m²

Pôle services (ilot B3)

DES SERVICES ADAPTES AUX ETUDIANTS ET AUX ENTREPRISES

Il accueille des services et activités à destination des usagers de la ZAC et plus globalement des Portois.

Surface de plancher maximale estimée : 2 845 m²

Pôle hébergement (ilot D1)

UNE OFFRE RESIDENTIELLE ADAPTEE AUX ETUDIANTS ET AUX JEUNES TRAVAILLEURS

Un ilot destiné à accueillir des hébergements de type logement étudiant ou logement de fonction est programmé.

Surface de plancher maximale estimée : 4 240 m²

Le jardin du campus

UN ESPACE PAYSAGER MAJEUR DU PROJET : LIEU DE DETENTE ET D'ECHANGES

Il s'agit de bâtir une agora sous forme de théâtre de plein air sculpté dans les buttes :

- Des espaces plus intimes sous forme d'alcôves lovées dans les Buttes.
- Un espace évènementiel (art, culture, manifestation) notamment pour l'Ecole d'Architecture et l'Ecole des Beaux Arts

Une vie de quartier animée

Jardin du campus – PRO ZAC Triangle – carnet d'ambiances

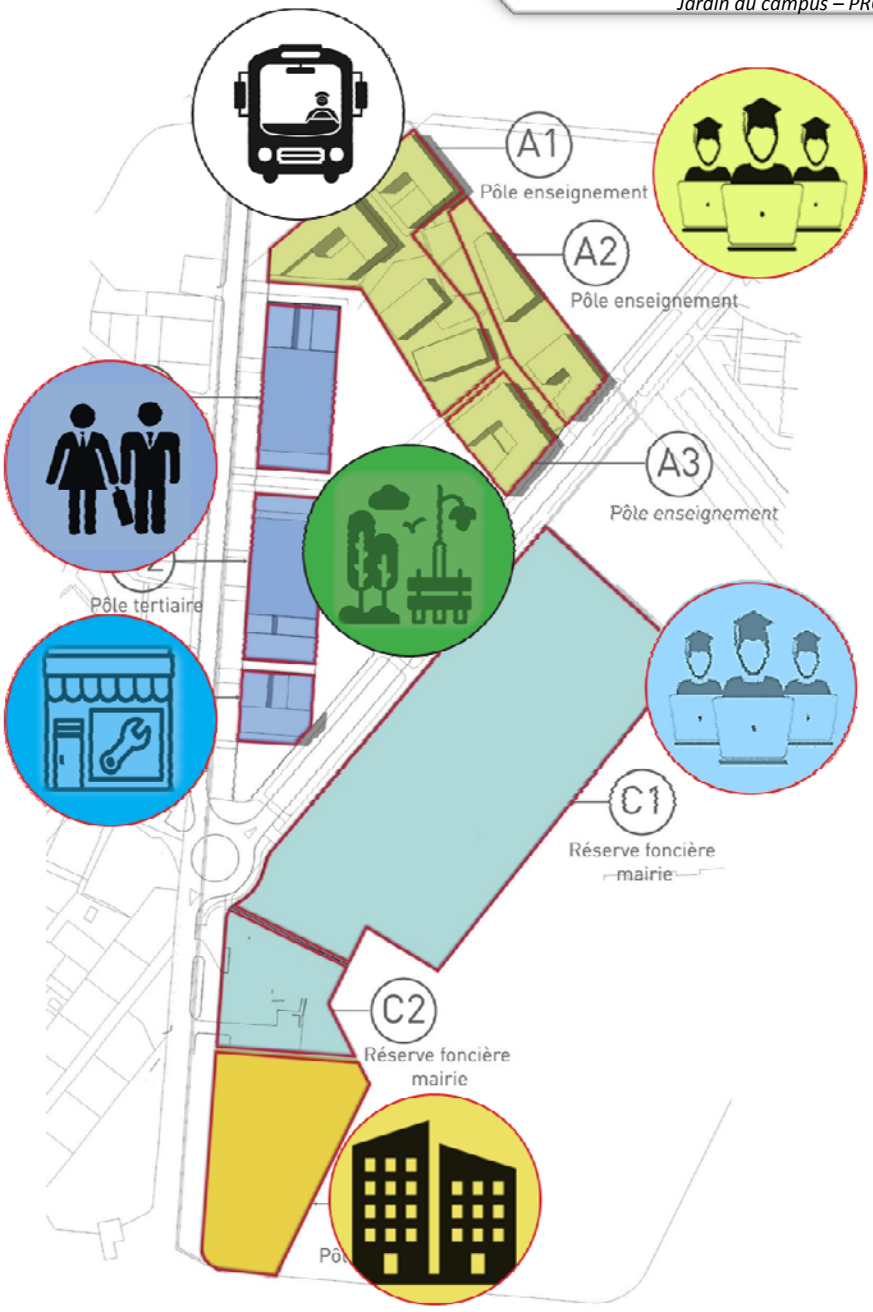

Entrée Nord du quartier, une connexion au centre-ville pour faire pénétrer la vie active au cœur du site :

Après la Médiathèque, l'Ecole d'Architecture et l'Ecole des Beaux arts, le pôle d'enseignement est idéalement situé et constitue la porte d'entrée, la façade Nord du site. Il est desservi à la fois par l'offre en transport en commun par le futur pôle d'échange Aimé Césaire et par les deux mails piétons du Mail de l'Océan artère piétonne majeure reliant le centre-ville et le Mail du Parc Boisé.

Il a vocation à regrouper plusieurs structures d'enseignement et de formation, des services mutualisés, des bureaux pour les structures d'accompagnement des entreprises de la filière et des espaces de coworking.

Entrée Sud du quartier, s'inscrit dans le respect du tissu urbain existant :

Dans le prolongement du tissu urbain existant, il est prévu une opération de logement étudiant à destination du public de la ZAC.

L'ensemble gravitant autour d'un **cœur vert paysager**.

Des déplacements plus simples et plus sains

L'aménagement de la trame viaire s'appuiera en grande partie sur le tracé du réseau routier déjà existant qui ceinture le site : rue du 20 Décembre et rue du 8 Mars.
La voirie actuelle est d'un gabarit et d'une qualité suffisante pour desservir l'opération. La rue du 20 Décembre est vouée à être réaménagée dans le futur pour accueillir le TCSP.

Les travaux de voiries sont donc limités, constitués essentiellement de traitement des bords de voies, des accès, et de la création d'une seule nouvelle voie publique pour desservir la zone 2.

L'intérieur des ilots et les déplacements internes au site sont piétons. Uniquement les accès aux ilots sont carrossables pour permettre aux véhicules d'accéder aux parkings en RDC et aux véhicules de livraisons et secours/incendie d'accéder aux pieds d'immeubles.

Le long de la rue du 20 décembre, seront aménagés des accès aux opérations tertiaires. Des cheminements piétons avec des zones d'espaces verts et parkings seront aménagés afin de mettre en valeur les éventuels futurs commerces.

En zone Nord, sera aménagée une voie d'accès aux futures opérations en impasse avec une raquette de retournement réglementaire. Cette zone comprendra également des cheminements piétons.

Des mouvements de sol seront constitués par confinement des terres polluées sous un géotextile anti-contaminant.

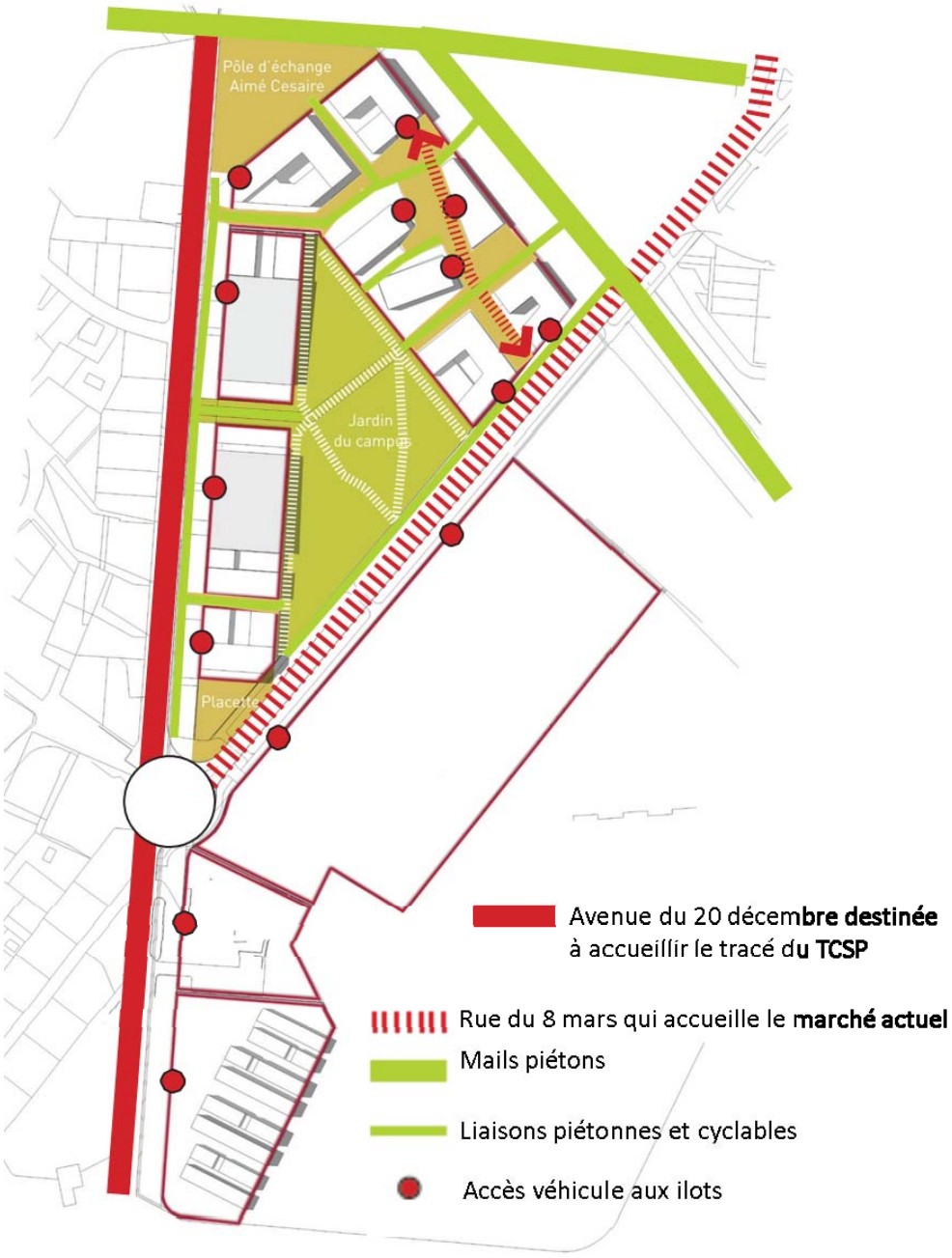

La nature au cœur des lieux de vie

Qu'ils soient publics ou privés aux ilots, les espaces verts ne sont pas tous identiques et proposent différentes ambiances selon les usages souhaités.

Le respect des différentes typologies et la délimitation claire entre les espaces paysagers publics et les espaces paysagers privés faciliteront la gestion et l'entretien.

Dans un environnement urbain comme celui de la ville du Port, le végétal et les espaces paysagers deviennent encore plus importants. Pour cette raison dans le quartier, certaines toitures seront végétalisées, augmentant ainsi la surface d'espaces verts globale.

Pour assurer une cohérence à l'échelle du quartier et promouvoir une approche qui renforcera la biodiversité du site, des palettes de matériaux et de végétaux propices à chaque typologie paysagère créée ont été développées.

L'ARTICULATION DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME ET DE PLANIFICATION

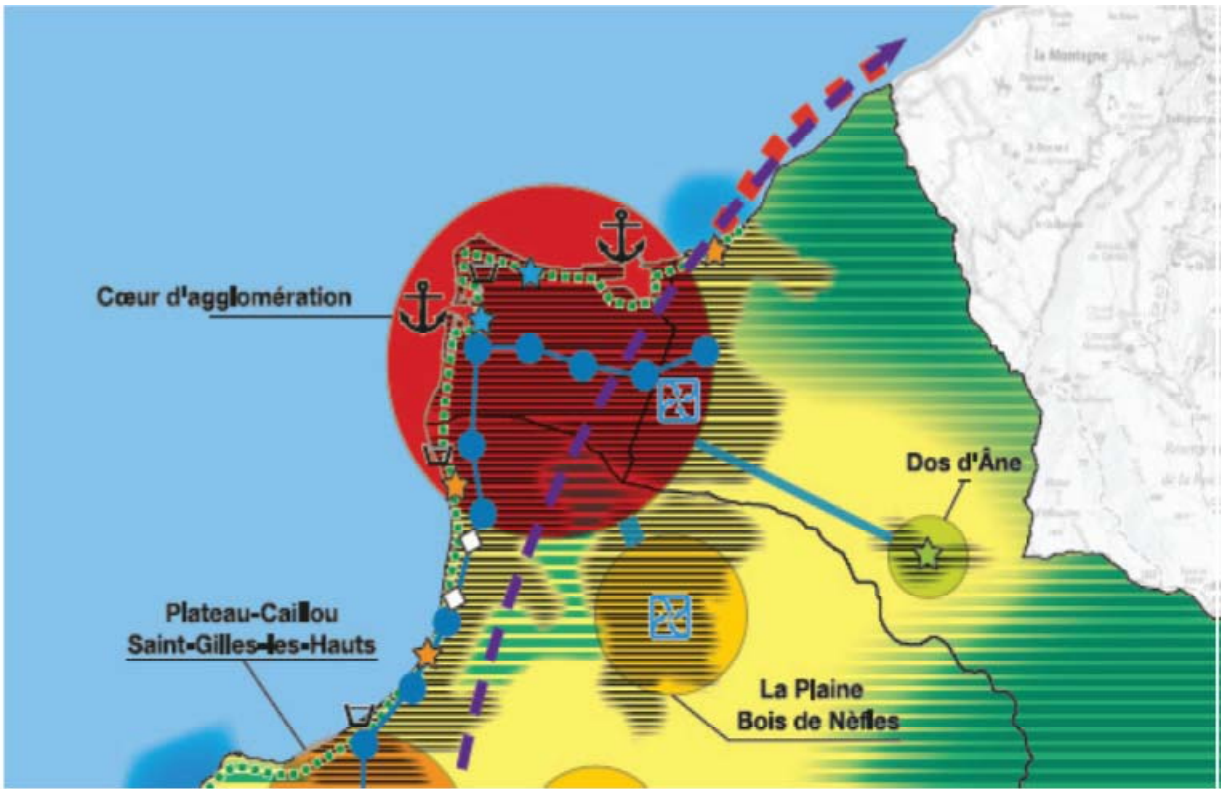

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le SCOT est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire ou d'un bassin de vie, définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement.
Le SCOT du TCO, dans la lignée du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), identifie le Port comme pôle principal et cœur d'agglomération dans l'armature urbaine du TCO mais également comme zone préférentielle d'urbanisation. Ce bassin de vie cumule des atouts économiques et des contraintes environnementales.

Le projet s'inscrit clairement dans les actions définies par le DOO :

Ambition environnementale

► Identification et conservation des continuités écologiques pour constituer progressivement la TVB du Port

► La formation d'un lieu apte à lutter contre les pollutions vers un nouvel équilibre entre activités génératrices de risques technologiques et espaces urbains

► Réduction de l'inconfort thermique pour renouveler l'image d'une ville jardin

► Protection des cônes de vue

Ambition économique et sociale

► Contribuer à la mise en cohérence de l'armature urbaine et le réseau de transports en particulier collectif pour une ville mobile et accessible

► Impulser la diversification des activités pour un développement économique local

► Lutter contre l'habitat indigne

Ambition urbaine

► Intégration d'espaces publics de proximité, de cheminements pour les modes actifs pour une ville des proximités ludique et attractive

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU est un document de planification urbaine régissant le droit des sols et règlementant ainsi les opérations d'aménagement et de construction d'un territoire.

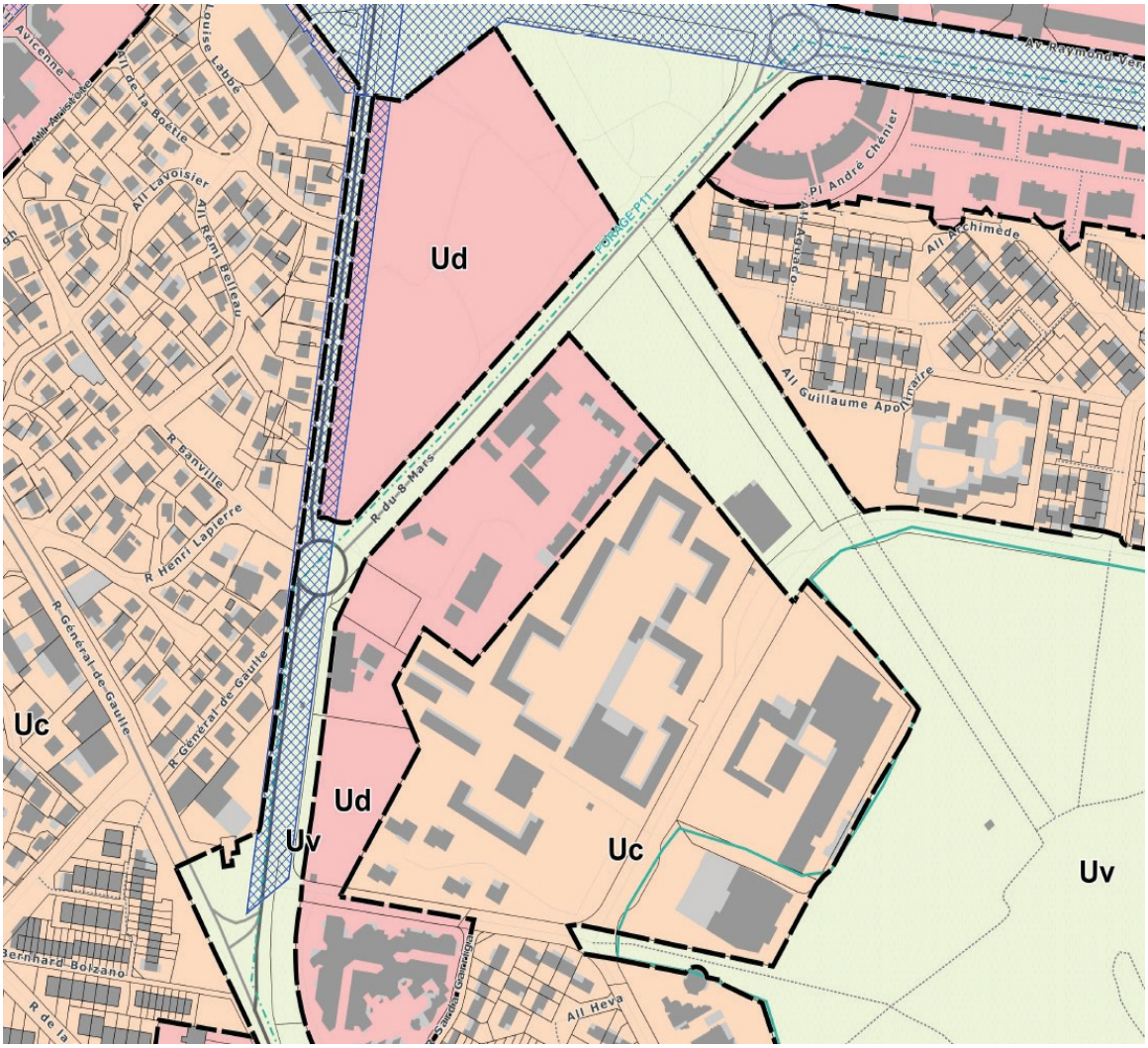

Le site d'étude, auparavant classé en zone URU2 est désormais classé en Zone UD, qui couvre les « secteurs de grands ensembles, généralement implantés le long des axes structurants de la commune ».
Cette zone a vocation à préserver et accueillir des projets d'ensemble d'une grande qualité architecturale et qui garantissent la mixité fonctionnelle et sociale. Le programme établi est conforme au règlement du PLU à ce jour, il n'y a donc pas de contraintes particulières à l'aménagement de ce site.
Les mails de l'océan et du parc boisé aboutissent tous deux sur le site de la ZAC Triangle. La ZAC se positionne alors comme une rotule entre ces deux axes piétons/cyclables et routiers. Il apparaît alors essentiel d'intégrer ces composantes dans le plan de composition du site pour ne pas rompre les continuités envisagées et envisageables.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET : LE CALENDRIER

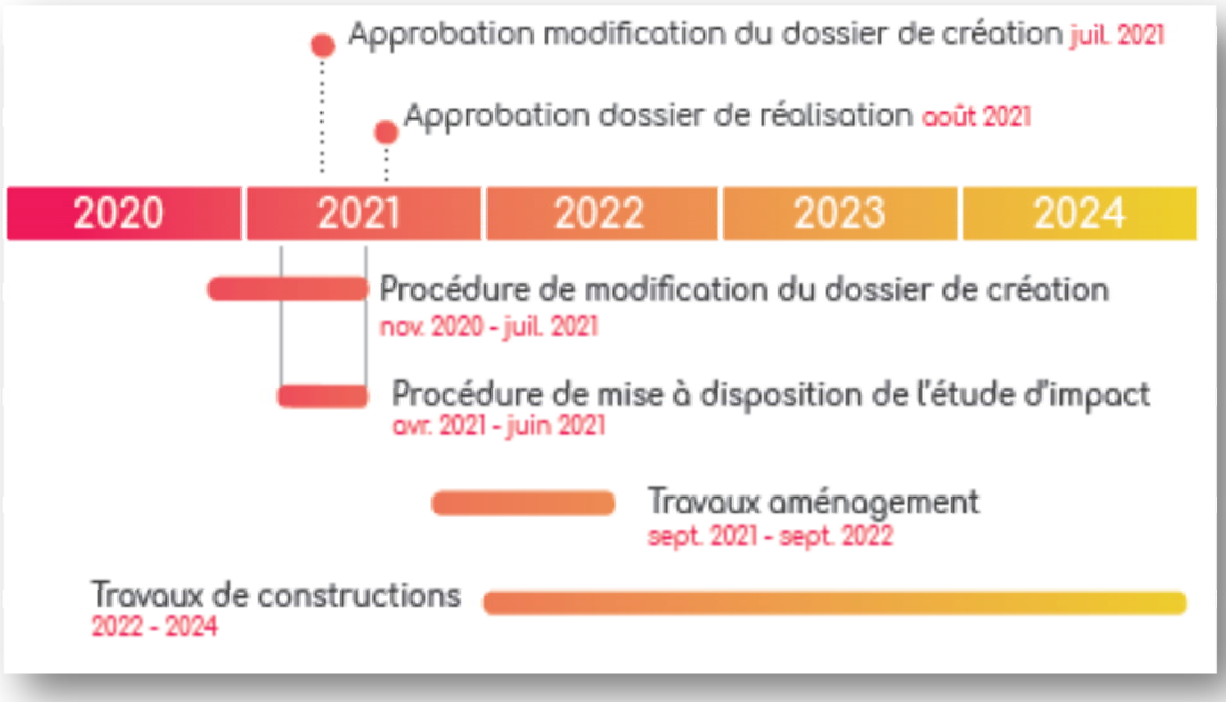

COMMENT PARTICIPER A LA CONCERTATION ?

Durant toute la période de concertation préalable, un dispositif complet d'information et de participation est ouvert à tous : habitants, associations locales, collectivités et toute personne concernée.

Une exposition est installée dans le hall d'entrée de la mairie aux horaires d'ouverture. Vous pouvez participer et donner votre avis :

- **Sur place** à la mairie du Port à la Direction Aménagement du Territoire au 9 rue Renaudière de Vaux, 97420 Le Port : pour consulter le dossier de présentation général du projet et déposer une contribution dans les registres
- **En ligne** sur : www.ville-port.re
- **Par courriel,** à l'adresse suivante : triangle.oasis@ville-port.re
- **Par courrier :** Monsieur le Maire de Le Port - Hôtel de ville - Rue Renaudière de Vaux
  BP 62004
  97821 Le Port cedex,

en précisant en objet ***« Concertation préalable Modification Dossier ZAC Triangle »***.

ANNEXE : DELIBERATION DU 1ER DECEMBRE 2020

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_143-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n° 2020-143

ZAC TRIANGLE DE L'OASIS

MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION DE ZAC ET APPROBATION DES MODALITES DE CONCERTATION

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 24 novembre 2020 et affichée le 24 novembre 2020.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 10 DEC 2020

LE MAIRE

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1er décembre 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi premier décembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni en mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Armand Mouniata 2ème adjoint, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe, M. Bernard Robert 4ème adjoint, Mme Karine Mounien 5ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, Mme Mémouna Patel 7ème adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9ème adjointe, M. Guy Pernic 10ème adjoint, Mme Catherine Gossard 11ème adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint (par M. Franck Jacques Antoine), M. Henry Hippolyte (par M. Olivier Hoarau Maire), M. Alain lafar (par Mme Jasmine Béton 3ème adjointe), M. Jean-Claude Adois, (par M. Wilfrid Cerveaux), M. Patrice Payet (par Mme Mémouna Patel), Mme Barbara Saminadin (par Mme Aurélie Testan), Mme Firose Gador (par Mme Annie Mourgaye).

Arrivée(s) en cours de séance : Néant

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Casimir.

.....
.....

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le
ID : 974-219740073-20201201-DL2020_143-DE

Affaire n°2020-143

ZAC TRIANGLE DE L'OASIS

MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION DE ZAC ET APPROBATION DES MODALITES DE CONCERTATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération n°2007-043 du Conseil municipal du 26 avril 2007 approuvant le dossier de création de la ZAC ;

Vu la délibération n°2008-099 du Conseil municipal du 19 juin 2008 approuvant la concession d'aménagement « ZAC Fac-Technoport » rendue exécutoire le 23 septembre suivant ;

Vu l'avis favorable des commissions municipales « Aménagement – Travaux – Environnement » et « Logement – Habitat – Politique de la Ville » réunies le 19 novembre 2020 ;

Vu le rapport relatif à la modification du dossier de création de ZAC et l'approbation des modalités de concertation du projet ZAC Triangle de l'Oasis présenté en séance du 1er décembre 2020 ;

Après **avoir délibéré et à l'unanimité**

DECIDE

Article 1 : de prescrire la procédure de modification du dossier de création de la ZAC Triangle de l'Oasis (ex ZAC FAC-Technoport) et la concertation au sens de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme ;

Article 2 : d'approuver les objectifs et les modalités de la concertation ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE